



remboursement billet avion international vol sec

Par **letty57**, le **18/06/2021 à 14:40**

Bonjour,

J'ai acheté des billets d'avion sur le site ibéria aavant lapandémie de covid.

Nous devions partir en avril 2020, mais le vol a été annulé (vol : paris-madrid-cancun).

Ibéria m'a octroyé un avoir, j'ai demandé le remboursement mais ils ont refusé. Quels sont mes droits ?

merci

Par **Zénas Nomikos**, le **19/06/2021 à 13:51**

Bonjour,

à toutes fins utiles : <https://www.moneyvox.fr/actu/83282/remboursement-billet-avion-comment-recuperer-son-argent>

[quote]

Le gouvernement a adopté parmi ses récentes mesures pour faire face à la crise du covid-19, une ordonnance permettant de proposer aux voyageurs dont les prestations de voyages ont été annulées, un avoir en lieu et place d'un remboursement.[/quote]

Source :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-valerie-augros/coronavirus-voyages-preconisation-avoir-lieu-28478.htm>

Par **miyako**, le **19/06/2021** à **16:09**

Bonjour,

Cela dépend si les billets ont été directement achetés sur le site de IBERIA ou via un site revendeur (AGV). Pour les Agences de Voyages, il y a des avoirs valables 18 mois et si le passager ne veut pas utiliser l'avoir, c'est directement auprès de l'AGV qu'il doit demander le RBT .

Reste la question où se situe le point de vente , en France ou dans l'UE, aussi bien pour l' AGV que pour la cie aérienne. et surtout si l'AGV existe toujours.

Si les billets ont été achetés directement sur le site Iberia France, c'est Iberia France qui doit rembourser , sans aucune conditions, ni pénalités.

Si vous détaillez un peu plus votre litige, cela nous permettra de mieux vous aider .

Cordialement